

Championnats jeunes du Val d'Oise

R E G L E M E N T I N T E R I E U R

Article 1 : Organisation

Le **CVOE** organise les **Championnats jeunes du Val d'Oise catégories U12 (Pupilles) à U20 (Juniors)** qualificatifs pour les championnats de Ligue IDF. Le tournoi est réservé aux joueurs des catégories jeunes U12 à U20 ayant contracté une licence dans un club du département pour la saison en cours. Ces Championnats se dérouleront en 7 rondes (si le nombre de joueurs est suffisant) à la cadence 20 min KO. 4 tournois par catégorie d'âge sont prévus :

- U12 – Pupilles
- U14 – Benjamins
- U16 – Minimes
- U18-U20 – Cadets-Juniors

Article 2 : Règles

Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 88^{ème} Congrès de la FIDE en 2017 à Goynuk (Antalya, Turquie) et entrées en application de 1^{er} janvier 2018. C'est l'annexe A des Echecs Rapide et plus spécifiquement l'article A.4 qui s'applique à l'ensemble de la manifestation. Le tournoi est homologué pour le elo rapide FIDE de novembre 2022

En particulier :

- Le 1^{er} coup illégal constaté par un arbitre amène une bonification de deux minutes à l'adversaire.
- Le 2^{ème} coup illégal achevé constaté par un arbitre cause la perte de la partie (Sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu).

Les directives de jeu III concernant les fins de parties au KO seront appliquées.

Un joueur arrivant devant sa partie 20 minutes après son commencement sera déclaré perdant par forfait.

Les appariements (pour ceux réalisés au système suisse) seront assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI (3.3.6) sous contrôle de l'arbitre principal.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront été préinscrits la veille du tournoi et qui seront à jour de leurs droits d'inscription.

Article 3 : Horaires et lieu du championnat

Lieu : Salle des Fêtes de Survilliers, rue Pasteur, 95470 Survilliers

Clôture des inscriptions : Le 12 novembre 2022 à 22h.

Les retardataires pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec accord de l'organisateur et de l'arbitre. Pointage et vérification des licences : Le 13 novembre 2022 de 9h jusqu'à 9h30.

Ronde N°1 à 3 : 10h00 - 12h30

Ronde N°4 à 7 : 14h00 – 17h15

Remise des prix : 17h30

Article 4 : Système d'appariement

Pour chaque catégorie :

- Pour plus de 8 joueurs inscrits : Système suisse.
- 8 joueurs ou moins : un système adapté sera utilisé.

Article 5 : Prix et inscriptions

Droits d'inscriptions :

Les droits d'inscription sont définis par le comité départemental du Val d'Oise sur le bulletin d'inscription (10€).

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE

Prix : COUPE ou MÉDAILLE pour tous qui seront attribués à la place

L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

Article 6 : Résultats des matchs

Le classement est établi au nombre de points selon le barème ci-dessous :

Victoire : 1 point

Partie nulle : 0,5 point

Perte : 0 points

Dans le cas où une erreur dans la saisie des résultats a été commise et /ou inversion de couleur, les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant la fin de la ronde R+1. Dans le cas contraire, le résultat ne sera rectifié qu'après la fin du tournoi pour le calcul du classement elo.

La fin de la ronde est caractérisée par l'affichage des appariements de la ronde suivante.

Article 7 : Propositions de parties nulles

Les règles du jeu d'échecs de la FIDE s'appliquent.

Article 8 : Départages

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante :

Pour les tournois au système suisse : le nombre de points, suivi du Buchholz tronqué, du Cumulatif et enfin la performance.

Pour les éventuels autres types de tournoi, un système de départage adapté sera utilisé.

Article 9 : Conduite des joueurs

- La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- **Présence des parents et accompagnateurs interdite dans la zone de jeu (espace où se jouent les parties)**
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Exclusion immédiate du tournoi après un forfait non justifié.
- Pour rappel : une sonnerie de téléphone pendant une partie entraîne immédiatement la défaite de son détenteur s'il s'agit d'un joueur, l'exclusion de la salle de jeu s'il s'agit d'un spectateur.
- Interdiction de fumer, boire, manger ou faire du bruit dans l'aire de jeu pendant les parties.
- Une fois la partie finie, les joueurs vont signaler le résultat et quittent la zone de jeu jusqu'à la partie suivante. Il leur est demandé de faire le moins de bruit possible pour ne pas déranger les autres joueurs.
- Tout manquement au présent règlement pourra être sanctionné d'une exclusion immédiate.

Article 10 : Participation / Titres / Qualifications IDF

- Champions du Val d'Oise : Le 1^{er} de chaque catégorie est sacré Champion du Val d'Oise. La 1^{ère} de chaque catégorie est sacrée Championne du Val d'Oise
- Qualification pour les catégories Pupilles à Minimes :
La compétition est qualificative pour le Championnat d'IDF (lui-même qualificatif pour le championnat de France jeunes).

Seront qualifiés : (Selon les règles en vigueur de la Ligue Île-de-France)

- Les six premiers par sexe de chaque catégorie, y compris les ex-aequo.
- Tous joueurs ayant marqué un score strictement supérieur à la moitié des points (soit 4 points sur 7 dans ce Championnat).

Attention : Pour être qualifié, il faut en plus obligatoirement avoir marqué **au minimum 1 point sur l'échiquier**.

Article 11 : Dispositifs de contrôle

a) Contrôle anti-dopage :

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

b) Contrôle anti-triche :

Tout joueur soupçonné de tricherie devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits de tricherie sont avérés.

Article 12 : Arbitrage

L'arbitre principal est Jérôme APPENDINO (Arbitre AFO2)

Les arbitres adjoints sont :

- Alain BALESSENT (Arbitre AFC)
- Alban LAUER (Arbitre Stagiaire)
- Bruno DEVOIZE (Arbitre Stagiaire)
- Xavier RICHARD-EDMOND (Arbitre AFC)
- Stefan BORNHOFEN (Arbitre AFC)

J. Appendino

